



Bandes annuelles pour organismes utiles

Mélanges de semences donnant droit à des contributions

Bandes semées version de base, annuelles ¹	Bandes semées version complète ² , annuelles ¹	Bandes semées pour cultures de choux, annuelles ¹	Bandes semées pour cultures d'été, annuelles ¹	Bandes semées pour cultures d'hiver, annuelles ¹
Semis de printemps				Semis d'automne
Promotion des abeilles mellifères et sauvages qui utilisent l'offre de pollen existante de manière non sélective (abeilles sauvages polylectiques).	Promotion des abeilles mellifères et sauvages qui utilisent l'offre de pollen disponible de manière non sélective (abeilles sauvages polylectiques).	Réduction des ravageurs (par ex. piéride du chou, teigne du chou ou noctuelle du chou) dans la culture du chou.	Promotion des auxiliaires généraux et possible réduction des ravageurs des grandes cultures (pucerons, criocères et autres).	Promotion des auxiliaires généraux et possible réduction des ravageurs des grandes cultures (pucerons, criocères et autres). Les insectes utiles peuvent être attirés plus tôt grâce à une floraison plus précoce (semis d'automne).

1 Remarque : dans les Alpes centrales et sur le versant sud des Alpes, ces mélanges ne devraient pas être utilisés (altération de la flore indigène). Pour ces régions, le mélange Bandes semées version de base a été adapté et est disponible sous le nom de « Bandes semées GR/TIVS annuelles, version de base modifiée ».

2 Remarque : les versions complètes ne développent leur plein potentiel que sur des surfaces où la pression des mauvaises herbes est faible, sinon choisir plutôt la version de base ou faire un test sur une petite surface.

→ Exigences selon l'OPD en vert

Exigences en matière de sol et d'emplacement

Le plus approprié	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> Sols légers et peu profonds ; emplacements ensoleillés ; si la pression des adventices est faible : sols profonds avec un potentiel de rendement élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> Sols lourds ; sols qui sèchent mal et qui sont saturés d'eau ; sols compactés ; sols marécageux ; emplacements ombragés.

Situation

Uniquement les surfaces situées en zone de plaine et de collines.

Surface imputable

- Semis en bandes de 3 à 6 m de large sur toute la longueur de la culture.
- Pour réduire la pression des éléments nutritifs des cultures adjacentes sur la bande pour auxiliaires, cette dernière devrait être le plus large possible.

Culture précédente

- Une pause de 2 ans s'applique pour les bandes fleuries sur le même site, sinon, pas de restrictions.
- D'autres SPB en tant que précédent ne conviennent pas (envahissement de mauves, tanaïses, etc.).

Préparation du lit de semence

Objectif : lit de semence moyennement fin, exempt de végétation, comme pour un semis de céréales.

- Dans la mesure du possible (selon la rotation culturale), 1^{er} travail du sol de base 6-8 semaines avant le semis.
- Travail superficiel répété à la herse à dents ou à la herse étrille pour éliminer les plantes indésirables (faux-semis).

Période de semis

Semis de printemps

Sur le Plateau, recommandé à partir de mi-avril, un sol bien sec est déterminant. Semis au plus tard le 15 mai.

Semis d'automne (uniquement pour le mélange bandes auxiliaires cultures d'hiver)

- À partir de mi-septembre jusqu'à mi-octobre. Les semis plus tardifs entraînent des pertes plus importantes de plantes encore jeunes.
- L'année civile suivante est considérée comme année de contribution.



Technique de semis

- Semis superficiel (germination à la lumière).
- Le semis à la main de petites surfaces est possible. Mélanger une seconde fois la semence (qui est déjà mélangée) avec un adjuvant de semis (par ex. du sable).
- Semer de grandes surfaces avec un semoir à réglages précis. Si l'on procède à un semis en ligne, ne le faire que superficiellement.
- Passage de rouleau indispensable après le semis (un rouleau rugueux est préférable à un rouleau lisse).

Soins

- De nombreuses plantes de mélange ont un temps de levée d'au moins 3 à 5 semaines. Si le sarrasin lève bien après 2-3 semaines, le semis est réussi.
- Observations régulières dès le semis. Éliminer systématiquement les plantes à problèmes telles que le rumex et empêcher impérativement la formation de graines.
- 3-4 semaines après le semis: nouveau contrôle des adventices racinaires (rumex et chardons).
- Si le sarrasin lève mal, cela peut indiquer de mauvaises conditions de semis, des problèmes de corneilles ou de limaces. En cas de dépassement du seuil d'intervention pour les limaces des cultures voisines: utilisation autorisée de granulés anti-limaces en bordure de la culture voisine.
- **Circulation dans la parcelle interdite.**

Coupe de nettoyage

- **Autorisée en cas de forte pression des adventices.**
- Indiquée en cas de forte pression (> 70 % de couverture du sol) sur des adventices annuelles à larges feuilles comme les chénopodes blancs et polyspermes, les amarantes, les renouées, lorsque la lumière au sol ne parvient plus en quantité suffisante.
- La coupe est recommandée lorsque les plantes atteignent environ 2 fois la hauteur du poing. Pour de nombreuses autres espèces, ainsi qu'en cas de forte densité de graminées (millets par ex.), une coupe de nettoyage n'apporte souvent pas l'effet escompté.

Fumure

Interdite.

Traitements phytosanitaires

En principe, pas de produits phytosanitaires dans les bandes pour auxiliaires. Sont possibles en PER:

- **Traitements plante par plante et de foyers de plantes à problèmes.**
- **La substance active doit être autorisée pour l'application sur les SPB sur les terres ouvertes** (Fiche technique sur l'utilisation des herbicides dans les SPB, OFAG/Agridea).

Charge de travail

Valeurs indicatives approximatives: passages de contrôle et désherbages env. 10-20h par ha et par an. Le travail effectif dépend fortement de la pression des adventices.

Remise en culture

- Peu de biomasse: enfouissement direct dans le sol et préparation du lit de semence pour la culture suivante.
- Beaucoup de biomasse: broyer avant le travail du sol pour favoriser la décomposition.
- Selon la culture suivante, laisser la bande jusqu'au printemps (nourriture et lieu d'hivernage pour les insectes et la faune sauvage).
- Cultures suivantes recommandées: maïs, céréales, prairies artificielles. Cultures non recommandées: betteraves sucrières (adventices), pommes de terre (limaces, adventices), légumes de plein champ.

Durée d'engagement

Au moins 100 jours. Les 100 jours s'appliquent à partir du semis. La bande d'auxiliaires semée en automne peut être détruite au plus tôt le 2 juin de l'année de contribution, afin qu'elle soit encore considérée comme culture principale et que les conditions puissent être versées.

→ **Aperçu des exigences selon l'OPD et autres conseils:**
www.agrinatur.ch < Bandes semées pour organismes utiles sur terres ouvertes



Bandes pluriannuelles pour organismes utiles

Mélanges de semences donnant droit à des contributions

Bandes semées pour les cultures sur terres ouvertes, pluriannuelles
Semis d'automne ou de printemps possibles
Promotion des abeilles sauvages spécialisées dans certains genres et familles de plantes (abeilles sauvages oligolectiques).

→ Exigences selon l'OPD en vert

Situation

Uniquement les surfaces situées en zone de plaine et de collines.

Surface imputable

- Semis en bandes de 3 à 6 m de large sur toute la longueur de la culture.
- Pour réduire la pression des éléments nutritifs des cultures adjacentes sur la bande pour auxiliaires, cette dernière devrait être le plus large possible.

Exigences en matière de sol et d'emplacement

Le plus approprié	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> • Sols légers et peu profonds; • emplacements ensoleillés; • si la pression des adventices est faible : sols profonds avec un potentiel de rendement élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sols lourds; • sols qui sèchent mal et qui sont saturés d'eau; • sols compactés; • sols marécageux; • emplacements ombragés.

Culture précédente

- Une pause de 2 ans s'applique pour les bandes fleuries sur le même site, sinon, pas de restrictions.
- D'autres SPB en tant que précédent ne conviennent pas (envahissement de mauves, tanaisies, etc.).

Préparation du lit de semence

Objectif : lit de semence moyennement fin, exempt de végétation, comme pour un semis de céréales.

- Dans la mesure du possible (selon la rotation culturale), 1^{er} travail du sol de base 6-8 semaines avant le semis.
- Travail superficiel répété à la herse à dents ou à la herse étrille pour éliminer les plantes indésirables (faux-semis).

Période de semis

Semis de printemps

Sur le Plateau, recommandé à partir de mi-avril, un sol bien sec est déterminant, semis au plus tard le 15 mai.

Semis d'automne

- Le semis d'automne n'est recommandé qu'en cas de forte pression des adventices à germination précoce (millets, amarantes) ou dans les régions où la sécheresse printanière est très marquée.
- À partir de mi-septembre jusqu'à mi-octobre. Les semis plus tardifs entraînent des pertes plus importantes de plantes encore jeunes. Les semis plus précoces entraînent une augmentation de la proportion de graminées.
- L'année civile suivante est considérée comme la première année de contribution.

Technique de semis

- Semis superficiel (germination à la lumière).
- Le semis à la main de petites surfaces est possible. Mélanger une seconde fois la semence (qui est déjà mélangée) avec un adjuvant de semis (par ex. du sable).
- Semer de grandes surfaces avec un semoir à réglages précis. Si l'on procède à un semis en ligne, ne le faire que superficiellement.
- Passage de rouleau indispensable après le semis (un rouleau rugueux est préférable à un rouleau lisse).



Soins

- De nombreuses plantes de mélange ont un temps de levée d'au moins 3 à 5 semaines. Si le sarrasin lève bien après 2-3 semaines, le semis est réussi.
- Observations régulières dès le semis. Eliminer systématiquement les plantes à problèmes telles que le rumex et empêcher impérativement la formation de graines.
- 3-4 semaines après le semis: nouveau contrôle des adventices racinaires (rumex et chardons).
- Si le sarrasin lève mal, cela peut indiquer de mauvaises conditions de semis, des problèmes de corneilles ou de limaces. En cas de dépassement du seuil d'intervention pour les limaces des cultures voisines: utilisation autorisée de granulés anti-limaces en bordure de la culture voisine.
- **Circulation dans la parcelle interdite.**

Coupe de nettoyage

- **Autorisée la 1re année en cas de forte pression des adventices.** Indiquée en cas de forte pression (> 70 % de couverture du sol) sur des adventices annuelles à larges feuilles comme les chénopodes blancs et polyspermes, les amarantes, les renouées, lorsque la lumière au sol ne parvient plus en quantité suffisante.
- La coupe est recommandée lorsque les plantes atteignent environ 2 fois la hauteur du poing. Pour de nombreuses autres espèces, ainsi qu'en cas de forte densité de graminées (millets par ex.), une coupe de nettoyage n'apporte souvent pas l'effet escompté.
- **Dès la 2e année d'implantation, sur le salissement augmente, une coupe peut être effectuée pendant la période hivernale (du 1er octobre au 1er mars) sur la moitié de la surface au maximum.** Un travail superficiel du sol doit suivre la coupe (cultivateur ou herse à dents).
- **Le produit de la coupe ne doit pas être évacué.**
- **Le broyage n'est pas autorisé.**

Fumure

Interdite.

Traitements phytosanitaires

En principe, pas de produits phytosanitaires dans les bandes pour auxiliaires. Sont possibles en PER :

- **Traitements plante par plante et de foyers de plantes à problèmes.**
- **La substance active doit être autorisée pour l'application sur les SPB sur les terres ouvertes** (Fiche technique sur l'utilisation des herbicides dans les SPB, OFAG/Agridea).

Charge de travail

Valeurs indicatives approximatives: passages de contrôle et désherbages env. 10-20 h par ha et par an. À partir de la 2^e année, env. 30-50 h par ha (contrôle et arrachage des rumex, traitement plante par plante des chardons, contrôles et désherbages). Le travail effectif dépend fortement de la pression des adventices.

Remise en culture

- Beaucoup de biomasse (fréquent): broyer avant le travail du sol pour favoriser la décomposition.
- Peu de biomasse: enfouissement direct dans le sol et préparation du lit de semence pour la culture suivante.
- L'utilisation de glyphosate (uniquement PER) n'est recommandée qu'en cas de forte pression des adventices (ex. chiendent). Procédure: éventuellement broyage au printemps, laisser les plantes pousser suffisamment, glyphosate (laisser agir au moins 3 semaines), préparation du lit de semence pour la culture suivante ou maïs en semis direct.
- Selon la culture suivante, laisser la bande jusqu'au printemps (nourriture et lieu d'hivernage pour les insectes et la faune sauvage).
- Cultures suivantes recommandées: maïs, céréales, prairies artificielles. Cultures non recommandées: betteraves sucrières (adventices), pommes de terre (limaces, adventices), légumes de plein champ.

Durée d'engagement

Au moins 100 jours. La bande pluriannuelle pour auxiliaires devrait si possible être maintenue au même endroit 4 années consécutives. **Les 100 jours s'appliquent à partir du semis. La bande d'auxiliaires semée en automne peut être détruite au plus tôt le 2 juin de l'année de contribution, afin qu'elle soit encore considérée comme culture principale et que les contributions puissent être versées.**

→ **Aperçu des exigences selon l'OPD et autres conseils:**
www.agrinatur.ch < Bandes semées pour organismes utiles sur terres ouvertes



Ourlets sur terres assolées

Mélanges de semences donnant droit à des contributions

Ourlet sec	Ourlet humide
Semis de printemps recommandé (avril-mai)	
Convient à la plupart des sols agricoles du Plateau. On y trouve entre autres des mauves et de la bugrane épineuse.	Peut par ex. être semé dans les endroits où les jachères florales ne sont pas appropriées en raison de l'humidité. Contient des plantes telles que la jussie, l'hydrocotyle, la reine-des-prés et l'œillet d'Inde.
Contrairement aux mélanges pour jachères, les mélanges pour ourlets contiennent également des graminées.	

→ Exigences selon l'OPD en vert

Situation

Région de plaine ou zones de montagne I et II.

Surface imputable

- Semer en bandes.
- Largeur maximale moyenne de la bande: 12 m.

Exigences en matière de sol et d'emplacement

Le plus approprié	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> • Sols secs à frais (ourlet sec); • sols humides à mouillés (ourlet humide); • emplacements ensoleillés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sols marécageux; • endroits très ombragés.

Culture précédente

- Surfaces qui, avant d'être ensemencées, étaient utilisées comme terres assolées (y c. prairies temporaires) ou pour des cultures pérennes.
- D'autres SPB en tant que précédent ne conviennent pas (envahissement de mauves, tanaïses, etc.).

Préparation du lit de semence

Objectif: lit de semence moyennement fin, exempt de végétation, comme pour un semis de céréales.

- Dans la mesure du possible (selon la rotation culturale), 1^{er} travail du sol de base 6-8 semaines avant le semis.
- Travail superficiel répété à la herse à dents ou à la herse étrille pour éliminer les plantes indésirables (faux-semis).

Période de semis

Semis de printemps

Sur le Plateau, recommandé à partir de mi-avril, un sol bien sec est déterminant. Semis au plus tard le 15 mai.

Semis d'automne

- Le semis d'automne n'est recommandé qu'en cas de forte pression des adventices à germination précoce (millets, amarantes) ou dans les régions où la sécheresse printanière est très marquée.
- Début à fin octobre. Les semis plus tardifs entraînent des pertes plus importantes de plantes encore jeunes. Les semis plus précoces entraînent une augmentation de la proportion de graminées.
- L'année civile suivante est considérée comme la première année de contribution.

Technique de semis

- Semis superficiel (germination à la lumière).
- Le semis à la main de petites surfaces est possible. Mélanger une seconde fois la semence (qui est déjà mélangée) avec un adjuvant de semis (par ex. du sable).
- Semer de grandes surfaces avec un semoir à réglages précis. Si l'on procède à un semis en ligne, ne le faire que superficiellement.
- Passage de rouleau indispensable après le semis (un rouleau rugueux est préférable à un rouleau lisse).



Soins

- De nombreuses plantes de mélange ont un temps de levée d'au moins 3 à 5 semaines.
- Observations régulières dès le semis. Eliminer systématiquement les plantes à problèmes telles que le rumex et empêcher impérativement la formation de graines.
- À partir de la 2^e année, contrôle au printemps avant le début de la forte croissance, de la présence de rumex ou d'autres plantes problématiques. Chardon : lutter contre ou au moins éviter la formation de graines.

Coupe d'entretien

- **Autorisée la 1^{re} année en cas de forte pression des adventices.** Indiquée en cas de forte pression (> 70 % de couverture du sol) sur des adventices annuelles à larges feuilles comme les chénopodes blancs et polyspermes, les amarantes, les renouées, lorsque la lumière au sol ne parvient plus en quantité suffisante.
- La coupe est recommandée lorsque les plantes atteignent environ 2 fois la hauteur du poing. Pour de nombreuses autres espèces, ainsi qu'en cas de forte densité de graminées (millets par ex.), une coupe de nettoyage n'apporte souvent pas l'effet escompté.
- **La moitié de l'ourlet doit être fauchée en alternance une fois par an.** Pour un meilleur effet sur la biodiversité sur les terres cultivées, choisir la date de fauche à partir du 15 août.
- Pour lutter contre l'enherbement, une fauche précoce en avril peut être effectuée à titre d'essai tous les 3-4 ans (attention : respecter les dates de fauches prescrites par les projets de mise en réseau).
- **Le produit de la coupe ne doit pas être évacué.**
- **Le broyage est autorisé.**

Fumure

Interdite.

Critères d'exclusion

Liserons	Taux de couverture de plus de 33 % de la superficie totale
Chiendent	Taux de couverture de plus de 33 % de la superficie totale
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Aucune tolérance (obligation d'annonce et de lutte)
Rumex	Plus de 20 plantes par are
Chardon des champs	Plus d'un foyer de chardons par are (= 5 pousses par 10m ²)

→ **Aperçu des exigences selon l'OPD et autres conseils :**

www.agrinatur.ch < Ourlets sur terres assolées

Traitements phytosanitaires

En principe, pas de produits phytosanitaires dans les ourlets. Sont possibles en PER :

- **Traitements plante par plante et de foyers de plantes à problèmes.**
- **La substance active doit être autorisée pour l'application sur les SPB sur les terres ouvertes** (Fiche technique sur l'utilisation des herbicides dans les SPB, OFAG/Agridea).

Charge de travail

Valeurs indicatives approximatives : la 1^e année, env. 10-20 h par ha et par an (passages de contrôle et désherbages). À partir de la 2^e année, env. 30-50 h par ha (contrôles et arrachage des rumex, traitement plante par plante des chardons, contrôles et désherbages). Le travail effectif dépend fortement de la pression des adventices.

Remise en culture

- Dans de rares cas, le chardon et le rumex peuvent devenir dominants malgré le contrôle et l'entretien.
- Juste après le labour, un travail du sol superficiel répété détruit les plantules en cours de levée.
- L'utilisation de glyphosate (uniquement PER) n'est recommandée qu'en cas de forte pression des adventices (ex. chiendent). Procédure : éventuellement broyage au printemps, laisser les plantes pousser suffisamment, glyphosate (laisser agir au moins 3 semaines), préparation du lit de semence pour la culture suivante ou maïs en semis direct.
- Cultures suivantes recommandées : maïs, céréales, prairies artificielles. Cultures non recommandées : betteraves sucrières (adventices), pommes de terre (limaces, adventices), légumes de plein champ.

Durée d'engagement

Sans restriction. Au moins 2 périodes de végétation au même endroit.



Jachères florales

Mélanges de semences donnant droit à des contributions

Jachère florale, version de base	Jachère florale, version complète
Semis de printemps (mars - avril) ou d'automne (mi-septembre – mi-octobre)	
Convient à la plupart des sols du Plateau. Version plutôt développée pour les sites riches en nutriments, où la pression des adventices est plutôt élevée. Le mélange contient 24 espèces différentes.	Convient très bien aux sites maigres où peu d'adventices sont attendues. Contient 11 espèces de plus que la version de base, qui offrent un espace de vie à des espèces animales très différentes.

1 Remarque : les versions complètes ne développent leur plein potentiel que sur des surfaces où la pression des mauvaises herbes est faible, sinon choisir plutôt la version de base ou faire un test sur une petite surface.

→ Exigences selon l'OPD en vert

Situation

Uniquement en région de plaine (ZP, ZC).

Surface imputable

Aucune restriction.

Exigences en matière de sol et d'emplacement

Le plus approprié	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> Sols légers et peu profonds; emplacements ensoleillés. 	<ul style="list-style-type: none"> Sols lourds ou compactés; sols qui sèchent mal et qui sont saturés en eau; sols marécageux; emplacements ombragés.

Culture précédente

- Pause culturale de 2 ans après une jachère florale sur le même site.
- Surfaces qui, avant d'être ensemencées, étaient utilisées comme terres assolées (y c. prairies temporaires) ou pour des cultures pérennes.
- D'autres SPB en tant que précédent ne conviennent pas (envahissement de mauves, tanaïsis, etc.).

Préparation du lit de semence

Objectif : lit de semence moyennement fin, exempt de végétation, comme pour un semis de céréales.

- Dans la mesure du possible (selon la rotation culturale), 1^{er} travail du sol de base 6-8 semaines avant le semis.
- Travail superficiel répété à la herse à dents ou à la herse étrille pour éliminer les plantes indésirables (faux-semis).

Période de semis

Semis de printemps

- Recommandé à partir de mi-avril sur le Plateau, sur sol bien ressuyé.

Semis d'automne

- Le semis d'automne n'est recommandé qu'en cas de forte pression des adventices à germination précoce (millets, amarantes) ou dans les régions où la sécheresse printanière est très marquée.
- À partir de mi-septembre jusqu'à mi-octobre. Les semis plus tardifs entraînent des pertes plus importantes de plantes encore jeunes. Les semis plus précoces entraînent une augmentation de la proportion de graminées.
- L'année civile suivante est considérée comme la première année de contribution.

Technique de semis

- Semis superficiel (germination à la lumière).
- Le semis à la main de petites surfaces est possible. Mélanger une seconde fois la semence (qui est déjà mélangée) avec un adjuvant de semis (par ex. du sable).
- Semer de grandes surfaces avec un semoir à réglages précis. Si l'on procède à un semis en ligne, ne le faire que superficiellement.
- Passage de rouleau indispensable après le semis (un rouleau rugueux est préférable à un rouleau lisse).



Soins

- De nombreuses plantes de mélange ont un temps de levée d'au moins 3 à 5 semaines. Si le sarrasin lève bien après 2-3 semaines, le semis est réussi.
- Observations régulières dès le semis. Eliminer systématiquement les plantes à problèmes telles que le rumex et empêcher impérativement la formation de graines.
- 3-4 semaines après le semis: nouveau contrôle des adventices racinaires (rumex et chardons).
- Si le sarrasin lève mal, cela peut indiquer de mauvaises conditions de semis, des problèmes de corneilles ou de limaces. En cas de dépassement du seuil d'intervention pour les limaces des cultures voisines: utilisation autorisée de granulés anti-limaces en bordure de la culture voisine.
- À partir de la 2^e année, contrôle au printemps avant le début de la forte croissance, de la présence de rumex ou d'autres plantes problématiques. Chardon: lutter contre ou au moins éviter la formation de graines.

Coupe d'entretien

- **Autorisée la 1^{re} année en cas de forte pression des adventices.** Indiquée en cas de forte pression (> 70 % de couverture du sol) sur des adventices annuelles à larges feuilles comme les chénopodes blancs et polyspermes, les amarantes, les renouées, lorsque la lumière au sol ne parvient plus en quantité suffisante.
- La coupe est recommandée lorsque les plantes atteignent environ 2 fois la hauteur du poing. Pour de nombreuses autres espèces, ainsi qu'en cas de forte densité de graminées (millets par ex.), une coupe de nettoyage n'apporte souvent pas l'effet escompté.
- **Dès la 2^e année d'implantation, si le salissement augmente, une coupe peut être effectuée pendant la période hivernale (du 1^{er} octobre au 15 mars) sur la moitié de la surface au maximum.** Un travail superficiel du sol doit suivre la coupe (cultivateur ou herse à dents).
- **Le produit de la coupe ne doit pas être évacué.**
- **Le broyage n'est pas autorisé.**

Fumure

- **Interdite.**

Critères d'exclusion

Liserons	Taux de couverture de plus de 33 % de la superficie totale
Chiendent	Taux de couverture de plus de 33 % de la superficie totale
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Aucune tolérance (obligation d'annonce et de lutte)
Part totale de graminées	(y c. repousses de céréales): taux de couverture de plus de 66 % de la superficie totale au cours de la 1 ^{re} jusqu'à la 4 ^e année.
Rumex	Plus de 20 plantes par are
Chardon des champs	Plus d'un foyer de chardons par are (= 5 pousses par 10 m ²)

→ **Aperçu des exigences selon l'OPD et autres conseils:**

www.agrinatur.ch < Jachère florale

Traitements phytosanitaires

En principe, pas de produits phytosanitaires dans les jachères. Sont possibles en PER:

- **Traitements plante par plante et de foyers de plantes à problèmes.**
- **La substance active doit être autorisée pour l'application sur les SPB sur les terres ouvertes** (Fiche technique sur l'utilisation des herbicides dans les SPB, OFAG/Agridea).

Charge de travail

Valeurs indicatives approximatives: la 1^{re} année, env. 10-20 h par ha et par an (passages de contrôle et désherbages). À partir de la 2^e année, env. 30-50 h par ha (contrôle et arrachage des rumex, traitement plante par plante des chardons, contrôles et désherbages). Le travail effectif dépend fortement de la pression des adventices.

Remise en culture

- Beaucoup de biomasse (fréquent): broyer avant le travail du sol pour favoriser la décomposition.
- Peu de biomasse: enfouissement direct dans le sol et préparation du lit de semence pour la culture suivante.
- L'utilisation de glyphosate (uniquement PER) n'est recommandée qu'en cas de forte pression des adventices (ex. chiendent). Procédure: éventuellement broyage au printemps, laisser les plantes pousser suffisamment, glyphosate (laisser agir au moins 3 semaines), préparation du lit de semence pour la culture suivante ou maïs en semis direct.
- Cultures suivantes recommandées: maïs, céréales, prairies artificielles. Cultures non recommandées: betteraves sucrières (adventices), pommes de terre (limaces, adventices), légumes de plein champ.

Durée d'engagement

Minimum 2 ans, maximum 8 ans sur le même emplacement. Prolongation possible avec l'autorisation du canton.

Maintien en place jusqu'au 15 février de l'année suivante de l'année de contributions.



Jachère tournante

Mélanges de semences donnant droit à des contributions

Jachère tournante, version de base	Jachère tournante, version complète
Semis de printemps ou d'automne	
Convient à la plupart des sols du Plateau. Version plutôt développée pour les sites riches en nutriments, où la pression des adventices est plutôt élevée. Le mélange contient 24 espèces différentes.	Convient très bien aux sites maigres où peu d'adventices sont attendues. Contient 11 espèces de plus que la version de base, qui offrent un espace de vie à des espèces animales très différentes.

1 Remarque : les versions complètes ne développent leur plein potentiel que sur des surfaces où la pression des mauvaises herbes est faible, sinon choisir plutôt la version de base ou faire un test sur une petite surface.

→ Exigences selon l'OPD en vert

Situation

Uniquement en région de plaine (ZP, ZC).

Surface imputable

Aucune restriction.

Exigences en matière de sol et d'emplacement

Le plus favorable	À éviter
<ul style="list-style-type: none"> Sols légers et peu profonds; emplacements ensoleillés. 	<ul style="list-style-type: none"> Sols lourds ou compactés; sols qui sèchent mal et qui sont saturés en eau; sols marécageux; emplacements ombragés.

Culture précédente

- Pause culturale de 2 ans après une jachère tournante sur le même site.
- Surfaces qui, avant d'êtreensemencées, étaient utilisées comme terres assolées (y c. prairies temporaires) ou pour des cultures pérennes.
- D'autres SPB en tant que précédent ne conviennent pas (envahissement de mauves, tanaïses, etc.).

Préparation du lit de semence

Objectif : lit de semence moyennement fin, exempt de végétation, comme pour un semis de céréales.

- Dans la mesure du possible (selon la rotation culturale), 1^{er} travail du sol de base 6-8 semaines avant le semis.
- Travail superficiel répété à la herse à dents ou à la herse étrille pour éliminer les plantes indésirables (faux-semis).

Période de semis

Semis de printemps

- Recommandé à partir de mi-avril (jusqu'au 30 avril au plus tard) sur le Plateau, sur sol bien ressuyé.

Semis d'automne

- Le semis d'automne n'est recommandé qu'en cas de forte pression des adventices à germination précoce (millets, amarantes) ou dans les régions où la sécheresse printanière est très marquée.
- À partir du 1^{er} septembre jusqu'à mi-octobre. Les semis plus tardifs entraînent des pertes plus importantes de plantes encore jeunes. Les semis plus précoces entraînent une augmentation de la proportion de graminées.
- L'année civile suivante est considérée comme la première année de contribution.

Technique de semis

- Semis superficiel (germination à la lumière).
- Le semis à la main de petites surfaces est possible. Mélanger une seconde fois la semence (qui est déjà mélangée) avec un adjuvant de semis (par ex. du sable).
- Semer de grandes surfaces avec un semoir à réglages précis. Si l'on procède à un semis en ligne, ne le faire que superficiellement.
- Passage de rouleau indispensable après le semis (un rouleau rugueux est préférable à un rouleau lisse).



Soins

- De nombreuses plantes de mélange ont un temps de levée d'au moins 3 à 5 semaines. Si le sarrasin lève bien après 2-3 semaines, le semis est réussi.
- Observations régulières dès le semis. Eliminer systématiquement les plantes à problèmes telles que le rumex et empêcher impérativement la formation de graines.
- 3-4 semaines après le semis: nouveau contrôle des adventices racinaires (rumex et chardons).
- Si le sarrasin lève mal, cela peut indiquer de mauvaises conditions de semis, des problèmes de corneilles ou de limaces. En cas de dépassement du seuil d'intervention pour les limaces des cultures voisines: utilisation autorisée de granulés anti-limaces en bordure de la culture voisine.
- À partir de la 2^e année, contrôle au printemps avant le début de la forte croissance, de la présence de rumex ou d'autres plantes problématiques. Chardon: lutter contre ou au moins éviter la formation de graines.

Coupe d'entretien

- Dès la 2^e année d'implantation, sur le salissement augmente, une coupe peut être effectuée pendant la période hivernale (du 1^{er} octobre au 15 mars). Un travail superficiel du sol doit suivre la coupe (cultivateur ou herse à dents).
- Le produit de la coupe ne doit pas être évacué.
- Le broyage est autorisé.

Fumure

- Interdite.

Traitements phytosanitaires

En principe, pas de produits phytosanitaires dans les jachères. Sont possibles en PER:

- Traitements plante par plante et de foyers de plantes à problèmes.
- La substance active doit être autorisée pour l'application sur les SPB sur les terres ouvertes (Fiche technique sur l'utilisation des herbicides dans les SPB, OFAG/Agridea).

Charge de travail

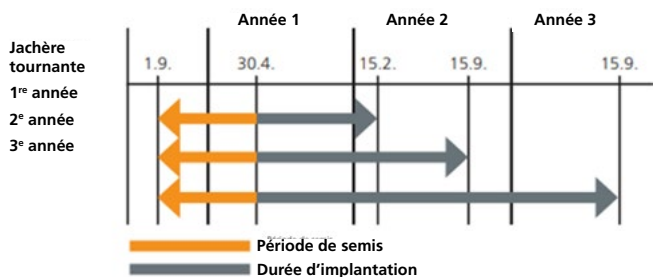
Valeurs indicatives approximatives: la 1^{re} année, env. 10-20 h par ha et par an (passages de contrôle et désherbages). À partir de la 2^e année, env. 30-50 h par ha (contrôle et arrachage des rumex, traitement plante par plante des chardons, contrôles et désherbages). Le travail effectif dépend fortement de la pression des adventices.

Remise en culture

- Beaucoup de biomasse (fréquent): broyer avant le travail du sol pour favoriser la décomposition.
- Peu de biomasse: enfouissement direct dans le sol et préparation du lit de semence pour la culture suivante.
- L'utilisation de glyphosate (uniquement PER) n'est recommandée qu'en cas de forte pression des adventices (ex. chiendent). Procédure: éventuellement broyage au printemps, laisser les plantes pousser suffisamment, glyphosate (laisser agir au moins 3 semaines), préparation du lit de semence pour la culture suivante ou maïs en semis direct.
- Cultures suivantes recommandées: maïs, céréales, prairies artificielles. Cultures non recommandées: betteraves sucrières (adventices), pommes de terre (limaces, adventices), légumes de plein champ.

Durée d'engagement

- 1-3 ans.
- Jachère tournante annuelle: au moins jusqu'au 15 février de l'année suivant l'année des contributions.
- Jachère tournante bis- ou trisannuelle: au moins jusqu'au 15 septembre de la dernière année de contributions.



Critères d'exclusion

Liserons	Taux de couverture de plus de 33 % de la superficie totale
Chiendent	Taux de couverture de plus de 33 % de la superficie totale
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Aucune tolérance (obligation d'annonce et de lutte)
Part totale de graminées	(Y c. repousses de céréales): taux de couverture de plus de 66 % de la superficie totale au cours de la 1 ^{re} jusqu'à la 4 ^e année.
Rumex	Plus de 20 plantes par are
Chardon des champs	Plus d'un foyer de chardons par are (= 5 pousses par 10m ²)

→ Aperçu des exigences selon l'OPD et autres conseils: www.agrinatur.ch < Jachère tournante

Bandes culturales extensives

→ Exigences selon l'OPD en vert

Situation

- Toutes altitudes.

Surface imputable

- Bandes en bordure de champ, aménagées dans le sens du travail de la parcelle cultivée et sur toute sa longueur.
- Largeur illimitée (largeur minimale recommandée: 3 m).

Exigences en matière de sol et d'emplacement

- Sols légers et peu profonds;
- emplacements ensoleillés;
- si la pression des adventices est faible, possible en sols profonds à potentiels de rendements élevés.

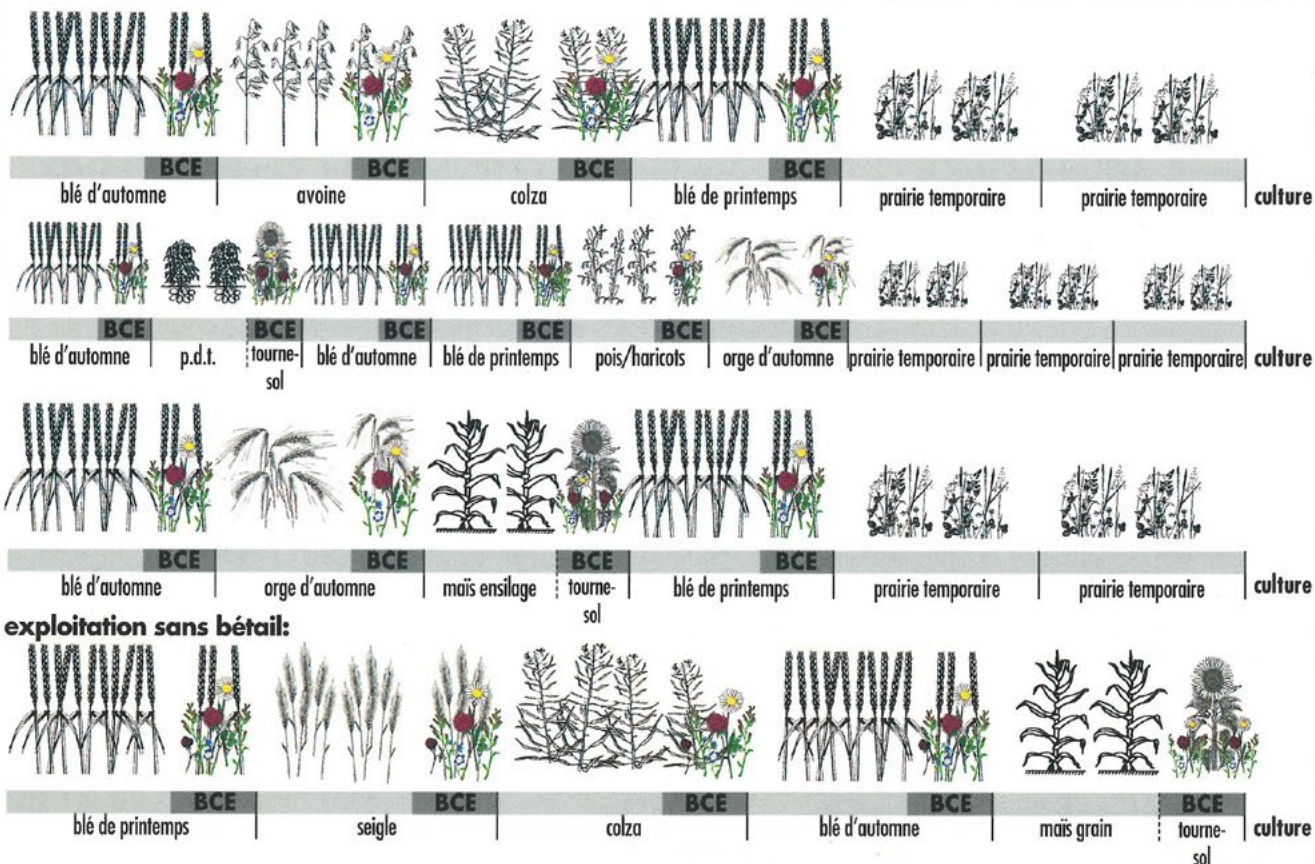
Intégration dans la rotation

Cultures autorisées pour la mise en place d'une bande culturale extensive :

- Céréales (sauf maïs)
- Millet
- Colza
- Tournesol
- Légumineuses à graines
- Lin

Rotations adaptées aux bandes culturales extensives

BCE = bande culturale extensive



En lieu et place des cultures inadéquates telles que les pommes de terre ou le maïs, mettre en place sur la bande culturale extensive du tournesol ou des légumineuses.



Technique de semis

- Pour les céréales, le colza, le tournesol et les légumineuses : même technique que pour le reste de la parcelle.
- Si la culture principale n'est pas adaptée aux bandes culturales extensives : semer séparément une culture adaptée (p. ex. tournesol) sur la bordure prévue.
- Densité de semis : $\frac{1}{3}$ à $\frac{1}{2}$ de la quantité normale de semences de la culture. Remarque : fermer un soc sur trois.
- Remarque concernant les sous-semis : il n'est pas recommandé de semer ou de sous-semer dans la bande culturale extensive.
- Il n'y a pas de mélanges spécifiques et riches en espèces autorisés pour les bandes culturales extensives.

Soins

- Contrôler régulièrement les bandes pour lutter contre les adventices problématiques telles que le chardon des champs ou le gaillet.
- Le désherbage mécanique de surface est interdit (exception : autorisation cantonale dans cas justifiés, mais la contribution de l'année en question ne sera alors pas perçue).

Traitements phytosanitaires

En principe, pas de produits phytosanitaires dans les bandes culturales extensives. Sont possibles en PER :

- Traitements plante par plante et de foyers de plantes à problèmes.
- La substance active doit être autorisée pour l'application sur les SPB sur les terres ouvertes (Fiche technique sur l'utilisation des herbicides dans les SPB, OFAG/Agridea).

Fumure

- Interdite.

Récolte

- La bande culturale doit être récoltée.
- Le déchaumage tardif (si inscrit à la contribution pour une couverture appropriée du sol, veiller à respecter les exigences) ou l'hivernage du champ en chaume permet l'ensemencement des plantes compagnes messicoles.

Durée d'engagement

Au minimum 2 cultures principales successives sur le même emplacement.

→ **Aperçu des exigences selon l'OPD et autres conseils :**

www.agrinatur.ch < Bandes culturales extensives

Céréales en lignes de semis espacées

→ Exigences selon l'OPD en vert

Situation

- Toutes altitudes.

Surface imputable

Illimitée.

Technique de semis

- Surfaces de céréales d'automne ou de printemps.
- Mesure optimale dans le blé d'automne et de printemps, l'avoine, l'épeautre, l'amidonner et l'engrain. Les céréales fourragères comme l'orge et le triticale ont une croissance dense et un fort enracinement, ce qui réduit l'impact positif sur la biodiversité.

Modèle de semis et quantité de semences

- 40 % du nombre de rangs sur la largeur du semoir doivent rester non semés.
- L'interligne dans les zones non semées est d'au moins 30 cm.
- Pour les semoirs avec un interligne inférieur à 15 cm : 2 rangs ne doivent pas être semés ; pour les semoirs avec un interligne de 15 cm ou plus : 1 seul rang ne doit pas être semé. (Voir illustration).
- Il est recommandé de réduire en conséquence la quantité de semence à 60 % de la quantité habituelle : dans les rangs semés, la quantité reste donc inchangée.

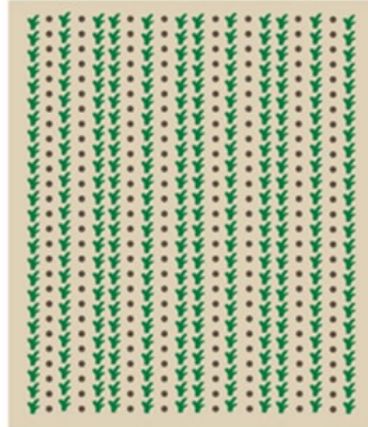
Semoir à 24 rangs, 12,5 cm d'espacement entre les rangs. 10 rangs (40%) non semé




1 0 0 1 1 0 0 1 1 1 1 0 0 1 1 1 0 0 1 1 0 0 1



Semoir à 20 rangs, 15 cm d'espacement entre les rangs. 8 rangs (40%) non semé

1 0 1 0 1 1 0 1 0 1 1 0 1 0 1 1 0 1 0 1



 semé (1)
 non semé (0)
 voie de circulation (0)

Modèles de semis possibles avec semoirs à 20 ou 24 rangs.



Guide technique pour le réglage des semoirs pneumatiques

Avec les doseurs à commande électronique, la quantité de semence est réduite en fonction du réglage en mode de jalonnage. En particulier lorsque les systèmes sont mélangés - par exemple lorsque les clapets de jalonnage sont complétés par des clapets à glissière afin de pouvoir fermer suffisamment de sorties - il faut en tenir compte pour régler correctement le débit de semence. Possibilités de fermeture de certains socs sur les semoirs pneumatiques. La méthode avec le bouchon dans la tête de distribution est la plus courante.

Type	Avantage	Inconvénients	Investissement	Remarque
Bouchon dans la tête de distribution	La disposition peut être modifiée en peu de temps.	La répartition se détériore; la tête de distribution doit être ouverte pour le montage/démontage.	Bas	
Vanne avec retour	Mise en route/arrêt facile; la répartition ne se détériore pas.	Uniquement possible si la tête de distribution se trouve dans la trémie.	Bas	
Clapets de la jalonnage supplémentaires	Peuvent être utilisés pour des voies de passages plus larges.	La répartition se détériore.	Élevés	Un montage correct nécessite du savoir-faire ou du personnel spécialisé.
Clapets de la jalonnage supplémentaires avec anti-retour		Pas disponible chez tous les fabricants.	Élevés	

Soins et traitements phytosanitaires

- Au printemps, les adventices peuvent être régulées au moyen d'un passage de herse unique jusqu'au 15 avril, ou d'une seule application herbicide non limitée dans le temps.
- En automne, la herse étrille et l'application herbicides sont autorisés.
- Les traitements phytosanitaires avec des produits appartenant à d'autres catégories (ex. fongicides) ne sont pas limités.
- La fermeture tardive des rangs favorise les adventices problématiques comme le gaillet et le liseron. Une bonne hygiène des champs tout au long de la rotation est importante. En automne, les mesures de régulations contre les adventices sont libres.
- **Exploitations bio**: privilégier les semis tardifs et réduire la germination des graminées, les adventices vivaces ne peuvent pas être combattues.
- Pour réguler les adventices, il est possible de semer un sous-semis de trèfles au printemps. Un engrais vert peut également aider en été avant la culture (p. ex. mélange avec pois fourragers). Le sous-semis est considéré comme une « couverture appropriée du sol » après la récolte des céréales dans le cadre des contributions au système de production.

Fumure

Aucune restriction. Il est recommandé d'adapter la fertilisation au potentiel de rendement.

Récolte

Les céréales doivent être récoltées à maturité.

Érosion

- Le risque d'érosion est plus élevé en raison de l'absence de végétation dans les rangs laissés libres.
- Les céréales devraient être cultivées en lignes espacées sur des sites aussi plats que possible et des mesures devraient être prises pour réduire le risque d'érosion (semis perpendiculaire à la pente, sous-semis, travail réduit du sol, etc.).

→ **Aperçu des exigences selon l'OPD et autres conseils:**

www.agrinatur.ch < Céréales en lignes de semis espacées